

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je pense que les applaudissements indiquent à quel point nous sentons avoir atteint un sommet dans cette longue lutte des minorités francophones visant à obtenir, dans le domaine de l'éducation, les droits pour leurs enfants dans le domaine scolaire. Cela a été obtenu dans les neuf provinces anglophones, par leur accord de ce matin. Le Québec n'a pas donné son accord, j'oserais presque dire n'a pas encore donné son accord. J'ai expliqué que s'il s'agissait de changer d'une manière ou d'une autre le langage utilisé, nous serions également disposés à le faire à condition que l'intention, qui est certainement l'intention de tous les Canadiens qui croient à la justice, de faire en sorte que les minorités francophones et anglophones soient traitées avec équité, soit respectée. Je suis convaincu que c'est encore possible entre personnes de bonne foi et de bonne volonté de trouver une manière de le dire. Si nous ne trouvons pas aujourd'hui ou demain, je suis convaincu que nous pourrions, que nous devrions le faire d'ici quelques semaines ou quelques mois, de sorte que le gouvernement de la province de Québec puisse librement assumer ce que certainement tout homme libre et toute femme de bonne volonté voudraient qu'il assume, la protection constitutionnelle de ses minorités. J'ai eu l'occasion de dire qu'historiquement, c'est vrai que le Québec n'a pas de leçon à recevoir de personne dans ce domaine-là, nous avons toujours traité équitablement nos minorités linguistiques dans le domaine scolaire . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . et je m'adresse à mon tour, comme M. Lévesque l'a fait ce matin, aux législateurs de la province de Québec, aux députés qui siègent à l'Assemblée nationale, pour considérer l'importance de l'accord signé aujourd'hui. En vertu de cet accord, les minorités francophones, dans le domaine des langues officielles au niveau fédéral, dans le Nouveau-Brunswick, et dans le domaine des langues officielles au niveau scolaire dans toutes les provinces, ont vu un geste historique. Je souhaite seulement que nos concitoyens du Québec répètent ce geste historique en ce qui concerne la juridiction québécoise.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, mes collègues et moi-même sommes naturellement heureux que la Chambre des communes et le Parlement soient de nouveau saisis de cette question. Si je puis me le permettre, je voudrais tout d'abord féliciter, au nom des députés de mon parti, le premier ministre (M. Trudeau) . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . d'avoir fait rapport si rapidement à la Chambre des communes. Je souhaiterais—je le fais remarquer—que tous les ministres agissent de cette manière pour les questions importantes. Mais j'apprécie certainement beaucoup que le premier ministre soit venu directement de la conférence pour

faire rapport à la Chambre, que cette question accapare depuis si longtemps.

● (1520)

On a pu se rendre compte, d'après les interventions télévisées des premiers ministres à la conférence, que de nombreux participants éprouvent un réel sentiment de satisfaction et d'accomplissement à l'idée d'avoir adopté une résolution constitutionnelle qui est si radicalement différente de celle que le premier ministre a proposée à la Chambre des communes il y a un an.

Des voix: Bravo!

M. Clark: De nombreux députés à la Chambre et, si je puis me permettre de l'ajouter, de nombreux députés de mon parti éprouvent une réelle satisfaction. Les premiers ministres se sont réunis aujourd'hui parce que le jugement de la Cour suprême les y avait autorisés. Si cette dernière a été appelée à se prononcer sur cette question, c'est parce que notre parti a gagné ce droit au cours d'une lutte longue et difficile à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est au nom des Canadiens que nous avons milité pour que le sort de la constitution se décide dans notre pays.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Depuis un an environ, le parti progressiste conservateur a lutté au Parlement contre une résolution qui, à son avis, divisait le pays. Ce combat a permis à la Cour suprême du Canada d'étudier cette résolution et de rendre son jugement.

[Traduction]

J'ai parlé de satisfaction, mais toute satisfaction que nous pourrions ressentir aujourd'hui est assombrie par le fait que la province de Québec n'a pu appuyer l'entente conclue à la conférence. Par conséquent, il est possible que le Québec se retrouve isolé sur le plan constitutionnel. Les conséquences de cet isolement doivent préoccuper tous les Canadiens qui ont à cœur l'unité du Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Nous venons de recevoir copie du communiqué. Nous n'avons pas pris connaissance du texte de la nouvelle résolution qui sera soumise au Parlement. Toutefois nous avons entendu, au cours de la conférence et encore aujourd'hui quand le premier ministre a parlé, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec discuter de quelques-unes des questions qui ont abouti à l'isolement du Québec à ce sujet.